

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Lourdes,

le 22 février 2013, nous apprenions par la presse que 350.000 euros de travaux allaient être réalisés au château-fort, plus 50.000 euros pour l'éclairage de la façade ouest.(1)

Vous avez d'ailleurs publié un premier appel d'offres pour les 350.000 euros de travaux et les candidats devaient répondre avant le 1^{er} mars, (2)

puis un autre appel d'offres pour l'éclairage de la façade Ouest, pour lequel les réponses étaient attendues le 24 mai, remporté finalement par Cegelec, Pau.

Nous savions déjà que la Drac préconisait la réalisation d'un Bilan Sanitaire du château, pour 6M€. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes le rappelle dans son Relevé des Observations Définitives de 2010 (3).

Sur le forum de discussion « Les esprits libres », notre Directeur Général des Services demande par LRAR, le 21 mars 2013, la publication d'un Droit de Réponse au titre de la loi sur la Liberté de la Presse du 27 juillet 1881 ;

Dans ce Courrier Officiel, il écrit qu'une Evaluation Préalable a été « opérée par l'Architecte des Bâtiments de France, assistée par un Architecte en Chef des monuments historiques ».

En outre, il précise que « La procédure prévue par les textes a donc été strictement respectée et nous a permis d'annoncer à la presse l'enveloppe prévisionnelle des travaux et de solliciter des subventions auprès de l'Etat»(4).

En réponse à son courrier, qui a été publié à sa demande, notre Directeur Général des Services se voit demander, par courrier du 24 mars, publié lui aussi, les pièces de la Procédure d'Appel d'Offres, la Délibération qui l'autorise, l'Evaluation Préalable mentionnée et d'autres documents.(5)

Il garde le silence pendant un mois et son interlocuteur saisit la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, CADA.

Elle vous interroge sur ces demandes légitimes et vous lui répondez, entre le 14 mai et le 6 juin. Elle a le même rang protocolaire dans la République que le Conseil d'Etat ou le Conseil Constitutionnel. Voici son Avis n° 20136042 du 6 juin 2013 : « le maire de Lourdes a informé la Commission que la procédure d'appel d'offres en cause est en cours et qu'aucun acte n'a été signé ni aucune décision administrative arrêtée, ni en ce qui concerne le marché de travaux ni en ce qui concerne d'éventuelles subventions ».

Le château-fort est important et symbolique et son entretien doit être exemplaire, donc :

a-Transmettez au demandeur l'Evaluation Préalable effectuée par l'Architecte des Bâtiments de France, assistée par un Architecte en Chef des monuments historiques, Evaluation mentionnée dans le courrier officiel du Directeur Général des Services.

b-Transmettez au demandeur la Délibération autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offres, comme la CADA vous y oblige.

c-Transmettez le montant des subventions demandées, puis obtenues par la Ville, pour les travaux du château cette année, ainsi que le plan de financement.

d-Abstenez-vous d'être, dans vos courriers officiels aux Commissions de la République, en contradiction avec les écrits officiels de notre Directeur Général des Services. Les points de contradiction entre lui et vous sont : l'existence ou pas d'une Evaluation Préalable, le fait que vous ayez, ou pas, procédé à une estimation de l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux, le fait que vous ayez, ou pas, sollicité des subventions auprès de l'Etat.

e-Transmettez votre programme quinquennal, 1,2 Million € par an, ou décennal, 600.000€ par an, s'il existe, pour mettre en œuvre le Bilan Sanitaire du château-fort préconisé par la DRAC et rappelé en 2010 par la Chambre Régionale des Comptes, pour 6M€. Ce Bilan Sanitaire constitue pour toutes les Lourdaises et tous les Lourdais -sans même parler de l'aspect touristique du château ! - une obligation vis-à-vis de l'histoire de leur ville, et de celle de ses habitants.

Jean-Luc Laplagne, le 13 juin 2013.

Annexes.

1 – La Dépêche du midi, 22 février 2013.

« C'est dans un objectif de valorisation que divers travaux vont être entrepris pour un montant total de 350.000 € (HT) et financé à 40 % par l'État. La restauration du Cavalier sud et les falaises sous-jacentes sera effectuée en deux temps : la consolidation des maçonneries des murailles et du parapet, la réalisation d'une dalle armée au parapet de l'échauguette, le déplacement de la table d'orientation au sud est chiffré à 150.000€ ; la restauration des falaises comprenant l'éradication des végétaux indésirables, l'évacuation de la terre végétale, la purge de la roche dégradée, la fixation des gros blocs désolidarisés, le colmatage des fractures, la mise en place de ruellées, les plantations pyrénéennes pour un coût de 200.000 €. Enfin, le projet de mise en lumière de la façade ouest pour faire émerger l'édifice de la nuit, qui s'effectue dans le contexte de la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de la ville, coûtera 50.000€ et sera financé avec le concours de la DRAC. »

2- Appel d'offres publié sur le site de la Commune de Lourdes.

Objet du marché : château fort - travaux de restauration du cavalier sud. Prestations divisées en lots : oui. Lot 1. – Maçonnerie. Lot 2. - Menuiserie – ferronnerie. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges. Type de procédure : procédure adaptée. Date limite de réception des offres : 1er mars 2013, à 16 h.

3- Chambre Régionale des Comptes, Relevé des Observations Définitives 2010.

"Les opérations de conservation du château-fort : La commune a réalisé un certain nombre d'opérations de restauration et d'entretien du château-fort en assurant généralement la maîtrise d'ouvrage tandis que la maîtrise d'œuvre est assurée par les services de l'Etat. Le montant total des dépenses correspondantes s'est élevé à 0,740 M€ entre 2002 et 2008, soit 0,123 M€/an en moyenne. Il est à noter que le Bilan Sanitaire du château-fort, réalisé par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), a conclu à la nécessité de réaliser des travaux pour un montant total estimé à 6 M€."

4- Courrier de François Roussel Devaux, Directeur Général des Services, à Jean-Luc Laplagne, LRAR du 21 mars 2013 :

« Pour procéder à cette évaluation, l'administration municipale évalue elle-même le montant des travaux ou, si elle ne dispose pas de l'expertise nécessaire en interne, il est fait appel à une assistance extérieure : pour le Château-Fort cette évaluation préalable m'a paru incontestable puisqu'il s'agit de celle de l'Architecte des Bâtiments de France, assistée par un Architecte en Chef des monuments historiques. La procédure prévue par les textes a donc été strictement respectée et nous a permis d'annoncer à la presse l'enveloppe prévisionnelle des travaux et de solliciter des subventions auprès de l'Etat ».

5- Courrier de Jean-Luc Laplagne à François Roussel Devaux, Directeur Général des Services, 24 mars 2013 :

« Je souhaite que vous m'adressiez une copie de l'Évaluation Préalable réalisée par l'Architecte des Bâtiments de France assistée par un Architecte en Chef des monuments historiques. En outre, je vous demande la Délibération autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offre ou sa signature, tous les documents organisant le déroulement de la mise en concurrence, tous les documents relatifs à l'examen des candidatures et des offres, l'enregistrement et l'ouverture des offres, la liste des concurrents et tous les documents relatifs à l'analyse des offres. (...) Je souhaite que vous m'adressiez une copie de toutes les demandes de subventions de la commune de Lourdes et de toutes les réponses positives ou négatives obtenues par les services concernant le dossier des travaux du château, première tranche, seconde tranche et éclairage. »